



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Paris, le 25 septembre 2026

Questionnaire sur les violences sexistes et sexuelles faites aux enfants : la Fondation pour l'Enfance et le GOPEV alertent sur les conditions de son déploiement

Alors que le ministère de l'Éducation nationale prévoit de déployer dès l'automne un questionnaire destiné à recueillir la parole des enfants sur les violences qu'ils pourraient subir, la Fondation pour l'Enfance et les cinq associations membres du GOPEV alertent sur les conditions de sa mise en œuvre. Elles formulent sept recommandations pour garantir que chaque révélation puisse donner lieu à une prise en charge effective.

Recueillir la parole des enfants ne suffit pas : encore faut-il pouvoir les protéger

Le GOPEV (Groupe d'Observation de la Protection des Enfants contre les Violences), un collectif initié par la Fondation pour l'Enfance aux côtés du Cofrade, de la CNAPE, d'Enfance & Partage, de l'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée et de La Voix de l'Enfant, partage son inquiétude sur le déploiement précipité du dispositif présenté par le Ministère de l'Éducation nationale. Si le groupe partage la nécessité de mieux détecter les violences faites aux enfants et la libération de la parole, il estime que les conditions de mise en œuvre ne permettent pas, à ce stade, de garantir une réponse adaptée à chaque révélation.

Car recueillir la parole d'un enfant engage une responsabilité particulière. Lorsqu'un enfant révèle des violences, l'absence de réponse ou de prise en charge adaptée peut fragiliser sa confiance envers les adultes et compromettre sa capacité à se confier à nouveau. Les effets pourraient avoir des impacts très négatifs sur les enfants et leur prise en charge.

Le questionnaire ne peut donc être envisagé comme un simple outil de détection : il doit s'inscrire dans un dispositif complet, capable de garantir la sécurité de l'enfant, de recueillir sa parole dans de bonnes conditions et d'assurer sa protection et son accompagnement.

Dans leur contribution commune, les associations identifient quatre exigences prioritaires :

1. Préserver et favoriser la libération de la parole, en renforçant une culture de l'écoute et en formant l'ensemble des professionnels concernés avant tout lancement ;
2. Articuler le questionnaire avec les dispositifs existants et les réformes en cours ;
3. Garantir son accessibilité à tous les enfants ;
4. Sécuriser l'ensemble de la chaîne, du recueil de la parole à la prise en charge.

De ce exigences, elles formulent sept recommandations concrètes à destination du ministère de l'Éducation nationale :

1. Ne pas dissocier la mise en place du questionnaire de la définition d'un dispositif complet de prise en charge des révélations.
2. Former en amont l'ensemble des professionnels amenés à intervenir dans le dispositif.
3. Vérifier, sur chaque territoire, la disponibilité effective des ressources médico-sociales et de protection de l'enfance permettant de répondre aux révélations.
4. Clarifier l'articulation du questionnaire avec les dispositifs existants et les réformes en cours, notamment « Brisons le silence » et le dispositif d'entretien annuel envisagé par la proposition de loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles actuellement débattue au Parlement.
5. Garantir l'accessibilité du questionnaire à tous les enfants, en prévoyant des modalités adaptées à l'âge, au handicap et aux différentes capacités d'expression.
6. Définir un protocole national clair de conduite à tenir en cas de révélation, partagé avec l'ensemble des professionnels concernés et avec le monde associatif bénéficiant d'un agrément.
7. Prévoir une évaluation du dispositif avant toute généralisation, portant notamment sur son taux de compréhension et de participation, la qualité du recueil de la parole, le nombre et la nature des révélations, les suites qui leur sont données, et les éventuelles difficultés rencontrées par les enfants et les professionnels.

Un calendrier jugé incompatible avec ces exigences

Par ailleurs, l'efficacité du questionnaire serait conditionnée à la mise en place préalable de séances d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR/EVARS). Or la formation des personnels à ces séances reste aujourd'hui hétérogène sur le territoire. Alors que le document « L'École au cœur » prévoit une formation des directeurs d'école, des professeurs en charge de l'EVARs dans le second, des CPE et des personnels de direction avant les vacances de Noël, le déploiement du questionnaire dès novembre 2026 s'avère incompatible avec ce calendrier.

“L'enjeu n'est pas de savoir combien d'enfants parleront, mais de garantir que chaque enfant qui parlera puisse être entendu, protégé et accompagné.” Joëlle Sicamois, directrice de la Fondation pour l'Enfance.

A propos de la Fondation pour l'Enfance

La Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, s'est donnée pour mission d'identifier, d'accompagner et de faire grandir les initiatives du secteur de l'Enfance en faveur de liens plus solides et bénéfiques de la petite enfance à l'âge adulte.
<http://www.fondation-enfance.org>

Contacts presse

Gantzer Agency

Eve Jouandin - eve.jouandin@gantzeragency.com / 07 88 39 61 16

Myriam Baldé - myriam.baldé@gantzeragency.com / 06 63 34 53 13